



Installation électrique dangereuse en studio loué.

Par **DUBOIS Claude Louis**, le **17/03/2008** à **00:06**

Le studio loué par ma fille à Paris depuis sept 2006 présente un degré de vétusté important , notamment au niveau de l'installation électrique qui n'est plus aux normes depuis longtemps.
La moitié des prises de courant (avec ou sans terre) ne fonctionne plus et impose l'usage de deux multiprises devenues dangereuses car elles sont surchargées.
Le propriétaire prévenu refuse d'assurer le dépannage, car il estime que les circuits électriques fonctionnaient parfaitement à l'entrée dans les lieux.
Quels sont les recours pour le contraindre à effectuer ses travaux ?
Peut on faire réaliser les travaux les plus urgents sans son accord , en se réservant le droit de lui demander de payer la facture lors du règlement du prochain loyer?
Merci de vos réponses .